



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE-SEINE

Société Coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du code Monétaire et Financier.

Capital au 31.12.2008 : 92.351.194 €

Siège Social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque

76230 BOIS-GUILLAUME

433 786 738 R.C.S. ROUEN

CONVOCATION

Les sociétaires sont conviés à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE-SEINE qui aura lieu le mercredi 25 mars 2009 à 13 h 30, au CADRAN, Boulevard de Normandie – 27000 EVREUX

Les sociétaires sont convoqués à 13 heures, afin de procéder aux formalités préliminaires de signatures des feuilles de présence, de remise des bulletins de vote (renouvellement partiel du conseil d'administration), l'assemblée générale statutaire devant commencer à 13h30 précises à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2008 ;
- Rapport moral du Conseil d'administration ;
- Rapport annexe du Président;
- Rapport de gestion;
- Rapports des commissaires aux comptes ;
- Lecture et vote des résolutions ;
- Questions diverses.

A compter du quinzième jour précédant la réunion de l'assemblée générale, chaque sociétaire pourra obtenir communication sur place, au siège social de la Caisse régionale, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, des projets de résolutions ainsi que du bilan et du compte de résultat.

Si un sociétaire ne peut assister à la réunion, il lui est demandé de remplir le pouvoir joint à la convocation, de le signer en faisant précéder sa signature de la mention « Bon pour pouvoir » et de l'adresser à M. le Président de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de Normandie-Seine, chemin de la Bretèque, BP 800, 76238 Bois-Guillaume Cedex.

L'Assemblée générale statutaire sera suivie à 17 heures de la Réunion annuelle d'information pour laquelle une invitation est adressée par ailleurs.